

Lyon, le 20 mars 2018

CAPA d'accès à la classe exceptionnelle des certifiés

La FSU s'est déclarée favorable au PPCR car il va permettre de changer la relation évalués/évaluateurs en déconnectant la promotion de l'évaluation. Le PPCR en créant la classe exceptionnelle met aussi en place de nouvelles bornes indiciaires de fin de carrière qui ouvrent des perspectives intéressantes pour les personnels qui subissent par ailleurs une forte dégradation de leur pouvoir d'achat, accentuée depuis le mois de janvier par la hausse de la CSG et des prélèvements retraite, le gel du point d'indice et le retour de la journée de carence.

Cependant le faible volume de promotions et les critères d'accès à cette classe exceptionnelle décidés arbitrairement ne sont pas acceptables.

Concernant les critères d'accès, ils ne correspondent en rien à la réalité de nos métiers. D'ailleurs, le vivier 1 va très vite être épuisé faute de candidats remplissant des conditions qui sont par ailleurs incompréhensibles pour les personnels alors même que le vivier 1 représente 80 % des promotions. Surtout si continuent à être écartés tous les enseignants affectés en éducation prioritaire avant 1990, ainsi que ceux affectés en temps partagé dans les ESPE ou dans les établissements difficiles. Pour les enseignants formateurs, il est difficilement compréhensible que l'arrêté ne fasse référence qu'au décret de 2015. En effet, nombre de formateurs ont exercé ces fonctions antérieurement et le CAFFA n'est pas ouvert pour tous et dans toutes les disciplines. Nous sommes attachés à ce que l'administration rectorale respecte la note de service ministérielle. C'est en effet la garantie d'un traitement équitable sur tout le territoire. Néanmoins, pour permettre un accès élargi, il est indispensable, pour les prochaines campagnes, de revoir les modalités d'accès à la classe exceptionnelle, notamment l'organisation en deux viviers, dont un à accès fonctionnel et la répartition 80/20.

Concernant le volume de promotions, il n'est pas non plus acceptable de retomber dans les travers initiaux de la hors classe, c'est-à-dire de bloquer les promotions jusqu'au départ en retraite des promus. Le pyramidage tel qu'il existe à l'heure actuelle explique que nous proposeront de promouvoir les retraitables afin de permettre une rotation rapide des personnels pour que le plus grand nombre de professeurs certifiés puissent bénéficier de la classe exceptionnelle au cours des prochaines années. La note de service ministérielle met d'ailleurs l'accent sur le fait qu'il est nécessaire de préserver des possibilités de promotions.

Nous tenons aussi à rappeler dès cette déclaration préalable que la classe exceptionnelle doit évaluer l'ensemble de la carrière d'un enseignant sur le plan professionnel, elle ne doit pas être l'occasion de régler des comptes comme cela semble être notamment au collège Jean Dasté de St Etienne pour les élus au conseil d'administration.

Aujourd'hui, nous avons à étudier la promotion de 1111 professeurs certifiés hors classe promouvables. Concernant les candidatures retenues, si on étudie la répartition des avis « excellent » et « très satisfaisant » et plus largement les propositions de promotions, nous remarquons une volonté d'équilibre entre les civilités d'une part, d'équilibre entre les disciplines d'autre part, et la prise en considération de l'âge des collègues, conformément aux échanges que nous avons pu avoir en groupe de travail.

338 certifiés hors classe sont éligibles au titre du vivier 1 d'après les documents préparatoires fournis pour cette CAPA. L'équilibre femmes/hommes est respecté. En effet, les femmes représentent 63 % des promouvables et 63.9 % des promus. Mise à part quelques légers écarts (par exemple, une sur représentation des collègues de lettres classiques et une sous représentation des collègues de lettres modernes), l'équilibre entre disciplines a également été respecté. Enfin, l'âge a été pris en considération mais le nombre relativement faible de candidatures retenues rapporté au nombre de promotions possibles se traduit par l'accès à la classe exceptionnelle de professeurs certifiés relativement jeunes. Malgré le travail accompli par l'administration, nous proposerons tout en respectant ces équilibres, quelques modifications en vue d'affiner le travail

Seuls 51 professeurs certifiés hors classe sont promus au titre du vivier 2 pour 917 promouvables. Il nous semble, vu l'étroitesse de la voie, que la prise en compte de l'âge des collègues est d'autant plus importante pour organiser la rotation. Nous ferons donc des propositions dans ce sens.

Face à la difficulté d'un exercice où tout est à découvrir mais aussi tout à construire dans un calendrier très resserré, nous comprenons que le travail ait été extrêmement contraint cette année pour les services. Nous formulons cependant deux demandes pour les campagnes prochaines.

D'une part, un grand nombre de collègues candidats au vivier 1 a été écarté. Nous souhaitons avoir la liste de tous les collègues dont la candidature a été refusée et le motif du refus et nous demandons que pour les prochaines campagnes, un groupe de travail soit institué avant la CAPA afin d'examiner la validité des dossiers.

D'autre part, il nous semble important que nous disposions d'un document qui présente la répartition par disciplines sur l'ensemble des corps des certifiés (comme cela nous a été communiqué pour la répartition par genre) afin de pouvoir mieux prendre en compte cet élément.